



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTONIS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Île, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1^{er} septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 septembre courant. Le prix de l'abonnement, A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, sera de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, franco, pour les autres villes du royaume.

Plusieurs abonnés de l'étranger ayant manifesté la crainte de voir une trop grande partie du journal consacrée aux annonces, nous prenons l'engagement, dans le cas où elles seraient trop nombreuses, de les donner par supplément.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Barcelonne, le 11 septembre. — La nuit dernière la police a fait arrêter quelques personnes qu'on dit être accusées d'avoir reçu des lettres remplies de nouvelles fâcheuses. Quelques employés, dénoncés à la police comme étant des libéraux et des francs-maçons, ont été suspendus de leurs fonctions.

— Le journal de Tarragone annonce que, le 29 août, avait été sacré à Tarragone, par les archevêques de cette ville, de St-Jacques et de Sarragosse, M. Saëz, ex-ministre des affaires étrangères, nommé évêque de Tortose.

— Le commandant de la marine de notre port, a fait insérer dans notre journal la dépêche suivante qui lui est adressée par le commandant du port de Mahon :

La division hollandaise de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Wetterbeck qui vient d'arriver d'Alger après cinq jours de traversée ayant mouillé hier dans notre port, le consul de cette nation m'a annoncé que M. Wetterbeck l'avait averti que les Algériens s'occupaient beaucoup de l'équipement de leur escadrille, et qu'ils étaient certainement dans l'intention de s'emparer des bâtimens de notre commerce. Je m'empresse de communiquer cette nouvelle à V. S. pour votre gouverne et celle du commerce de Barcelone et afin que les navigateurs prennent les précautions les plus promptes. Dieu garde à V. S. longues années.

Mahon, 1^{er} septembre 1824. Signé GERARDO MURPHY.

Cet avis a été communiqué au commerce et aux capitaines de navires, afin qu'ils se munissent, pour naviguer, de toutes les précautions qu'exige une telle circonstance, ainsi qu'il est constaté dans la dépêche précédente.

Barcelone, le 9 septembre 1824. Signé JOSEPH DE CALDERON.

— Voici la dépêche du consul des Pays-Bas au gouverneur de port Mahon.

Consulat des Pays-Bas dans les îles Baléares.

M. le contre-amiral Wetterbeck, commandant-général de l'escadre du roi des Pays-Bas dans la Méditerranée, me fait savoir ce que je transcris.

A bord du vaisseau S. M. le roi des Pays-Bas, HOLLAND, dans le port de Mahon, le 31 août 1824.

Monsieur le consul, je m'empresse, à mon arrivée dans ce port, de vous annoncer que, d'après un ordre du ministère des affaires étrangères de S. M. le roi des Pays-Bas, que j'ai reçu le 19 du courant dans la baie d'Alger, j'ai à me borner à la défense de notre commerce et de notre pavillon. Quoique je ne doute point que le gouvernement de S. M., ainsi que celui de S. M. C. ne se soient réciproquement fait part des motifs et des raisons qui ont amené cette circonstance, je crois cependant devoir vous en informer, en vous priant d'en faire part à M. le gouverneur de cette île ou telle autre autorité que ce soit, afin que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour la sûreté du commerce et de la navigation des Espagnols et pour prévenir toute attaque imprévue de la part des Algériens, qui, ayant conclu leur traité avec les Anglais, ne manqueraient pas de se mettre en mer.

Le contre-amiral, commandant en chef de l'escadre des Pays-Bas dans la Méditerranée.

Signé WETTERBECK.

A M. André Balls, consul-général de S. M. le roi des Pays-Bas, etc.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 septembre. — Le duc de Wellington est encore loin d'être en état de convalescence. S. G. continue d'éprouver des spasmes dans la tête et dans les oreilles.

— Le *Morning-Chronicle* rend compte de l'impression fâcheuse qu'à produite dans la capitale la suspension de paiemens de la maison de banque de MM. Marsh, Stracey et Graham, par suite de la conduite deshonorante de leur associé M. Fauntleroy. Ce dernier est maintenant entre les mains de la justice, et l'on a découvert des escroqueries faites au préjudice de la banque d'Angleterre, pour une valeur de 200 mille livres sterling (cinq millions de francs environ). Dans les premiers interrogatoires subis par le prévenu, on a découvert qu'ayant été nommé tuteur de huit mineurs, il s'était approprié une partie de leur fortune, montant à 30,000 livres sterling (700,000 fr. environ). Il paraît que sa première escroquerie date de dix ans.

AFFAIRES DU MEXIQUE.

Ce qu'on a annoncé, dit le *Courrier*, relativement à des réjouissances publiques qui auraient eu lieu à Mexico, à l'arrivée de la nouvelle de la fin tragique d'Iturbide ne s'est pas confirmé. Il paraît au contraire que cette nouvelle a été reçue sans aucune démonstration d'une joie inconvenante, et sans que personne ait insulté à un ennemi mort. Le *Sol*, journal mexicain, n'a publié dans le principe que les pièces officielles sans aucun commentaire. Dans son numéro du 29 juillet il a inséré les réflexions suivantes :

L'humanité et la politique nous engagent également à ne pas troubler la cendre d'un mort. Ses infortunes doivent nous faire oublier sa conduite antérieure puisqu'il a expié par son trépas toutes les offenses qu'il avait commises envers sa patrie, telle du moins sera notre conduite dans la circonstance présente. Tandis qu'Iturbide vivait et était dangereux, nous nous sommes constamment efforcés de dévoiler les manœuvres de ses partisans pour mettre la nation en garde contre eux, et l'événement a confirmé nos prédictions. Il est mort maintenant, et cette circonstance change la face des choses. Montrons de la commisération pour son infortune, et cherchons à ensevelir dans l'oubli les tristes divisions où nous étions au moment de nous voir en proie : que l'époque actuelle soit une époque de réconciliation. Oublions les nombreux partis qui nous entraînaient à notre perte ; qu'il n'y ait plus d'autre parti que celui de la nation toute entière, et qu'il ne règne parmi nous d'autre désir que celui de consolider nos institutions.

Le souverain congrès a reçu des adresses des provinces contenant des félicitations sur la chute de l'usurpateur.

C'est dans la séance du 27 juillet que le souverain congrès et le gouvernement ont commencé à débattre la question d'assurer le sort de la veuve et des enfans d'Iturbide.

Il a été fait une proposition ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à renvoyer la veuve Iturbide et ses enfans hors du territoire mexicain, et à leur assigner telle résidence qu'ils jugeront convenable. La discussion ayant été ouverte sur cette proposition, le ministre des affaires étrangères a déclaré que le pouvoir exécutif était loin de vouloir aggraver l'infortune d'une famille, mais qu'il pensait que jusqu'à ce que les institutions mexicaines fussent consolidées, il pourrait être dangereux que cette famille habitât le territoire, ou tout lieu d'où elle pourrait facilement y revenir. Le senor Bustamente a exprimé la même opinion : il a dit qu'il ne croyait pas qu'on dût laisser aux partisans d'Iturbide un point de ralliement, comme celui que leur offrirait son fils aîné, jeune homme qu'on disait doué d'inclinations perverses et disposé à suivre les idées ambitieuses de son père.

Plusieurs membres en admettant la convenance de bannir la famille, prétendirent que le congrès n'avait pas le droit de lui fixer une résidence. Après une discussion assez longue, le premier article autorisant le gouvernement à disposer de la famille de l'ex-empereur, fut adopté.

Le lendemain on discuta la question de savoir comment on en disposerait, et l'on fit à ce sujet la proposition suivante :

« Le gouvernement paiera continuellement à donna Anna Hecarté une pension annuelle de 8000 piastres fortes (plus 40,000 fr.), et à sa mort ses enfans jouiront d'une pension proportionnée à celle-ci et fixée d'après les réglemens sur les pensions militaires. »

Plusieurs membres appuyèrent cette proposition en se fondant sur ce que la conduite d'Iturbide ne fournissait pas de motifs pour priver sa famille de la provision qui avait été accordée pour elle, par un congrès antérieur, et que les convenances publiques exigeaient qu'on allouât des revenus aux

personnes que pour des raisons d'état on condamnait à résider hors de leur pays natal. Un membre proposa par amendement que la somme de 8000 piastres fût placée à la banque de Philadelphie, et qu'on ne pût tirer sur cette somme, qu'autant que la famille résiderait sur le territoire de Colombie.

Le secrétaire des affaires étrangères déclara qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'on adoptât l'amendement qui n'était point en opposition avec la proposition primitive, puisque le gouvernement s'est réservé, comme de raison, le droit de refuser la pension, si la famille négligeait de remplir la condition de résidence à laquelle on l'aurait accordée. La première partie de la proposition, c'est-à-dire, celle d'accorder la pension à la veuve d'Itrhida, fut adoptée. Quant à la partie qui en continuait une portion après sa mort, on en ajourna la décision après un nouvel examen.

Les papiers que nous avons sous les yeux ne nous font pas connaître le résultat des délibérations ultérieures. (Courier.)

AFFAIRES DE GRÈCE.

Smyrne, le 19 août. — Les affaires sont ici dans un triste état, ce qui est causé principalement par le passage continu des troupes depuis quinze jours. Sans la sévérité de notre pacha, notre position serait devenue encore plus malheureuse. Il y a huit jours, nous avions 12,000 Turcs étrangers qui commettaient les plus grands excès; toutes les maisons étaient fermées. Lorsqu'un Grec se faisait voir dans la rue ou aux fenêtres, on tirait sur lui. Dans la nuit, les Asiatiques ayant forcé plusieurs maisons, pillèrent tout et maltraitèrent cruellement les femmes. A Butja, village situé près de Smyrne, une jeune Grecque enceinte périt victime de la brutalité d'un grand nombre de ces barbares. Nous avons pris des mesures contre les incendies que nous avons le plus à craindre; quant à des attaques sur nos magasins et nos maisons, nous étions protégés par de nombreux vaisseaux armés qui, pendant ces jours orageux, s'étaient approchés de la ville aussi près que possible: ce rebut d'hommes vient de l'Asie pour aller à Scala-Nova, où le capitain-pacha prépare une attaque contre Samos. Ils ne respirent tous que sang et rapine.

On peut s'imaginer dans quelles angoisses nous nous trouvons, tous ces soldats devant nous faire une seconde visite après leur expédition.

Tout le monde avait compté sur la grande foire de Balukissar, mais elle a complètement manqué; les acheteurs avaient eu trop peur des troupes pour y aller.

MARSEILLE, le 17 septembre. — Nous avons ici des nouvelles de l'Archipel, jusqu'au 9 août, elles confirment les nouvelles antérieures. Il n'y a eu aucun engagement important entre les flottes turque et grecque. La flotte grecque après la reprise d'Ipsara, avait paru inopinément devant Ténédos, et avait enlevé dans les environs plusieurs bâtimens turcs chargés du butin fait à Ipsara, le capitain-pacha fit aussitôt voile dans la direction de Ténédos; mais il n'y trouva plus la flotte grecque et retourna dans sa dernière station. L'expédition contre Samos est retardée par suite de l'esprit d'insubordination, qui règne parmi les troupes destinées à cette expédition.

Tous les yeux sont tournés en ce moment vers la Grèce. Si l'attaque que le capitain-pacha a dû faire sur l'île de Samos est repoussée, comme nous nous plaisions à l'espérer, il est certain que cette quatrième campagne assurera définitivement l'indépendance de la Grèce. Napoléon, dont les vues étaient si grandes, l'ambition si excessive, avait eu aussi des vues sur la Grèce; c'est ce que l'on voit clairement dans une conversation qu'il eut à Sainte-Hélène avec le comte de Las Cases, consignée dans le MÉMOIRAL publié par cet ami qui lui était resté dans l'infortune. Voici ce qu'il lui disait :

« La Grèce attend un libérateur!... Ce serait une belle couronne de gloire!... Il inscrira son nom à jamais avec ceux d'Homère, Platon et Epaminondas!... Je n'en ai peut-être pas été loin! Quand, dans ma campagne d'Italie, j'arrivai sur les bords de l'Adriatique, j'écrivis au directeur que j'avais sous mes yeux le royaume d'Alexandre!... Plus tard je liai des relations avec Aly-Pacha; et quand on nous a saisi Corfou, on aura dû y trouver des munitions et un équipement complet pour une armée de 40 à 50 mille hommes. J'avais fait lever les cartes de la Macédoine, de la Serbie, de l'Albanie, etc. etc. »

— L'Observateur autrichien contient une note où il est dit que si le capitain-pacha renonce à l'attaque de Samos, ce ne sera point par suite de la perte qu'il a essuyée à Ipsara, mais par des motifs qui ont déjà été indiqués.

ALLEMAGNE.

COBLENTZ, le 18 septembre. — La construction pour ainsi dire miraculeuse des fortifications de Coblentz et d'Ehrenbreitstein est maintenant assez avancée pour que tous les ouvrages se trouvent en état de défense. Les différens forts sont composés de grandes tours fermées qui entourent Coblentz; ces tours sont achevées et forment la forteresse de la rive gauche du Rhin. A Ehrenbreitstein on est encore occupé à construire le mur extérieur, et à former les établissemens intérieurs; on a conservé pour ces travaux les ouvriers les plus habiles. Tout est construit avec une solidité telle, qu'on dirait que l'ensemble est taillé dans la roche. Les casemates servent en même tems de batteries, et sont assez spacieuses pour que les pièces d'artillerie puissent être promptement trainées dans toutes les directions, selon le besoin. Tous les ouvrages extérieurs, d'ailleurs très peu nombreux, sont minés et contre-minés à de grandes distances; chaque ouvrage est encore sous-miné, en cas de prise par l'ennemi. La retraite dans le fort voisin, ou enfin dans le fort principal, est ménagée par des souterrains assez larges pour faire passer huit hommes de front, et pour le passage de l'artillerie et des voitures.

Quant à la forteresse d'Ehrenbreitstein, dont les flancs de roche s'élèvent presque de tous les côtés perpendiculairement à la hauteur de plusieurs centaines de pieds, et sont percés en plusieurs milliers d'endroits pour y placer l'artillerie, elle paraît inexpugnable.

Toutes les constructions sont faites avec autant de goût et de magnificence que de solidité. La forteresse se distingue de toutes les autres constructions de ce genre par le gigantesque du plan et par son étonnante exécution. On dirait qu'on a voulu faire un monument pour la postérité. Les constructions ont déjà coûté 426 millions de francs; il faudra encore 35 millions pour les achever.

FRANCE.

Saint-Cloud, le 21 septembre. — Après la messe, S. M. a reçu M. Ravez, président de la chambre des députés. S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a fait une visite au roi.

S. Ex. M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, est venu travailler avec S. M.

Toutes les pensions accordées par le feu roi sur la liste civile seront provisoirement continuées par S. M., à partir du 16 de ce mois.

D'après les intentions de S. M., tous les théâtres de la capitale, le Muséum et autres lieux publics qui avaient été fermés, seront r'ouverts vendredi prochain, 24 de ce mois.

— Aujourd'hui le conseil d'état, le clergé de Paris, les employés des divers ministères, le corps municipal, la garde nationale, les cours et tribunaux se sont rendus successivement aux Tuileries pour jeter l'eau bénite sur le corps du feu roi.

— Une affiche ayant averti que le château des Tuileries serait ouvert hier au public, une foule innombrable a défilé de puis 10 heures jusqu'à 5 et demie devant le lit d'honneur sur lequel est placé le corps de S. M. Le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse royale, est venu en procession depuis l'église jusqu'au château. Les corporations des forts des halles et les charbonniers sont également venus jeter l'eau bénite sur les restes du monarque. Malgré la grande affluence, il n'est arrivé aucun événement fâcheux.

— Plusieurs cours royales et tribunaux ont déjà fait parvenir au pied du trône des adresses que publie le Moniteur et dans lesquelles ces différens corps expriment leur profonde affliction et leur dévouement sincère.

— On assure que les pièces d'or du règne de S. M. Charles X, seront de la valeur de 25 et 50 fr.

— Une dépêche télégraphique annonce que l'escadre d'évolution partie de Cadix le 28 juillet dernier, sous les ordres de M. le vice-amiral baron Duperré, était le 18 septembre devant Toulon.

Elle était dans le meilleur état et ne comptait pas dix malades.

Depuis le départ de Cadix, l'escadre n'avait eu aucune communication.

— Il s'est établi depuis quelques mois dans la Suisse une nouvelle branche de commerce étranger, à laquelle les douanes n'ont apporté jusqu'ici aucune entrave: c'est l'exportation des filles-garçons que les limonadiers de Paris, de Lyon, et d'autres grandes villes, font venir à grands frais des cantons de la Suisse pour le service de leurs cafés. On exige qu'elles soient jolies, intelligentes, et qu'elles portent avec grâce leur costume national. Un accent allemand fort chargé est de rigueur. Les chefs d'établissements moins florissans se contentent de jeunes personnes franc-comtoises, bien fraîches et un peu gauches, qu'on fait venir de Besançon ou de Salines pour être Suisses.

BOURSE DE PARIS. — Du 20 septembre.

A l'ouverture de la bourse, la rente s'est trouvée à un taux bien plus élevé que le jour où elle a été fermée.

Sa marche n'a cependant pas été bien ferme: on a commencé au-dessous du taux où la rente était un instant avant l'ouverture. La première cote à 99 fr. 90 c. ne s'est pas soutenue, et la baisse a continué ensuite.

On peut tirer de ces fluctuations la conclusion qu'il n'y a pas de grands projets d'affaires sur la rente.

Les places étrangères sont en ce moment favorablement disposées pour la rente de France; elles montrent la même disposition en faveur de toutes les autres valeurs publiques quelconques.

Cours de la bourse du 21 sept. 5 p. c. cons. jouis. du 22 sept. 1824, 99 fr. 80 c. Act. de la banque, 1902 fr. 50 cent.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 septembre. — Hier M. le comte Ozaroffski, adjudant de S. M. l'empereur de Russie, a été visiter le château de Tervueren, où il s'est rendu dans un des équipages de S. A. R. le prince d'Orange. Ce général y a déjeuné.

— Nous avons à signaler un exemple d'une rare et heureuse fécondité: Mde. Marcks, marchande de faïence, près du Manneken-Pis à Bruxelles, vient d'accoucher de son 24e enfant. Cette dame âgée seulement de 38 ans, s'est mariée à 15 ans et accouchée pour la 23e fois. Il lui reste 11 enfans vivans de cette nombreuse progéniture, et la santé dont elle jouit, fait présager que sa famille s'accroîtra encore.

— Madame veuve Christophe, ex-reine de St.-Domingue, a traversé Anvers dans la journée du 20 et elle est arrivée en cette ville avant-hier.

LIÈGE, LE 24 SEPTEMBRE.

Le 21 de ce mois, à 4 heures du matin, le moulin à poudre situé à Lomgnée, commune de Ben, a sauté jusqu'aux fondemens, sans causer d'autres accidens; le magasin qui contenait une grande quantité de poudre n'a pas été atteint. Une échelle brisée, n'appartenant point à l'usine, que l'on a trouvée parmi les débris, ferait présumer que la malveillance est pour quelque chose dans cet événement malheureux.

— Nous avons déjà parlé de la découverte d'une assez grande quantité d'or dans la petite île d'Araba, située à 8 lieues sous le vent de Curaçao. Ce furent des Indiens auxquels le hasard fit faire cette découverte entre les montagnes, au mois de mars dernier. Ils vendirent à des juifs les morceaux d'or qu'ils trouvèrent. Cet événement fut tenu quelque tems secret, parce

que peu de personnes encore connaissent les endroits où l'on pouvait trouver de l'or. Mais la nouvelle s'en étant peu à peu répandue, on vit accourir de toutes parts vers les montagnes pour y recueillir ce métal précieux. Le commandant de l'île en ayant eu avis, en informa sur-le-champ le gouverneur de Coraçaou, qui envoya à Aruba le capitaine van Raders, avec ordre de défendre toute recherche ultérieure. L'or trouvé depuis le mois de mars est de la plus grande pureté; les morceaux ont différentes grandeurs; on en a vu d'un quart d'once, et d'autres de 3 livres; on en a même trouvé un de 30 livres qu'un marchand de l'Amérique septentrionale a, dit-on, payé environ 26,000 florins. L'or recueilli par les habitans se trouvait au bas d'une montagne dans laquelle l'on croit qu'il existe une mine. Les morceaux paraissent avoir été formés par une fusion que l'on attribue à quelque agent volcanique.

— Le paquebot le *Winkelried*, le second bateau à vapeur établi sur le Léman (Suisse), navigue depuis peu de jours avec un succès qui répond complètement aux espérances qu'on avait conçues. Il fait le tour du lac en dix-huit heures de navigation; de sorte que, dans le court espace d'un jour et demi, un étranger peut successivement promener ses regards sur les riantes campagnes de Genève, sur les coteaux pittoresques qui couronnent Lausanne, sur les bosquets de Clarence, les donjons gothiques de Chillon, l'entrée du Rhône dans le lac, et les mélancoliques rochers de Millerie, au pied desquels commencent les merveilles de la route du Simplon.

— Un jeune homme, conduit dernièrement dans une maison de sûreté pour avoir cabalé au spectacle, était très-mortifié de se trouver mêlé parmi des gens de la plus mauvaise mine; un jeune homme fort bien mis l'acosta et lui dit: Monsieur, ne vous liez pas trop avec cette canaille, composée de mauvais sujets, de joueurs et de voleurs; pour moi, je les méprise tant que je ne leur ai pas encore adressé la parole; vous me paraissez honnête, et si vous voulez nous ferons société ensemble; j'ai été mis ici pour de fausses lettres de change.

Liège, le 24 septembre.

A Monsieur le rédacteur du journal Mathieu Laensbergh.

Monsieur,
J'ai reçu hier fort tard une lettre de Mademoiselle GEORGES, pensionnaire de S. M. le roi de France, première actrice tragique du théâtre royal français de l'Odéon, qui m'annonce qu'elle donnera dimanche prochain au théâtre de Liège, concurremment avec M. ERIC-BERNARD, premier acteur tragique du même théâtre français à Paris, une première représentation de *MACBETH*, tragédie en 5 actes et en vers de Ducis, dans laquelle Mlle. GEORGES remplira le rôle de Frédégonde et M. ERIC-BERNARD celui de Macbeth; le spectacle commencera par BRUEIS et PALAPRAT, comédie en un acte. Mlle. GEORGES et M. ERIC-BERNARD sont accompagnés d'un nombre suffisant d'acteurs de tragédie et de comédie.

La seconde représentation aura lieu lundi 27 du courant; les personnes qui désireront louer des loges pour ces deux représentations voudront bien s'adresser au bureau de l'administration, rue St-Jean-en-Île, n° 787.

Sans avertissement antérieur à la lettre de Mlle. GEORGES, que j'ai reçue hier, déterminant le jour fixe de son arrivée et de sa première représentation, le tems me manque pour conserver les loges à MM. les titulaires aux long-tems que je voudrais le faire; je les prie en conséquence de vouloir bien me faire connaître leurs intentions de suite: je ne disposerai point de leurs loges avant demain samedi à midi.

Les artistes de la troupe de Liège dont les engagements ne datent que du 1^{er} octobre sont étrangers aux représentations de Mlle. GEORGES et de M. ERIC-BERNARD: l'administration du spectacle, dans le seul but d'être agréable au public, a cédé le théâtre à ces acteurs.

Prix des places: Premières, parquet et galerie, 3 fr.; secondes, 2 fr.; parterre, 1 fr. 30 c.; amphithéâtre, 80 c.

Agréé, M. le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée,
JAUSSERAND.

De la puissance anglaise dans l'Inde (*).

La puissance anglaise dans l'Inde est plus connue que bien appréciée. On est assez généralement convaincu que les possessions de la Grande-Bretagne, dans cette partie du monde, sont les sources les plus abondantes de sa richesse commerciale. A cet égard, les gouvernemens partagent l'erreur commune.

Le premier privilège pour trafiquer au-delà du cap de Bonne-Espérance fut accordé en 1600, par la reine Elisabeth, à une compagnie de négocians. En 1689 il passa à une compagnie nouvelle. Enfin le dernier privilège est de 1813, et doit durer jusqu'en 1834.

Le privilège de 1689 fut donné par le parlement; il confirmait l'autorisation accordée à l'ancienne compagnie, de posséder des plantations, des comptoirs, et d'élever, au besoin, des fortifications pour la défense de ces possessions. Du droit d'élever des forts découle celui d'y entretenir des garnisons, et, par conséquent, d'avoir des soldats, de repousser des attaques, de négocier avec les assaillans, et par suite de faire et la paix et la guerre. C'est ainsi que furent jetés les fondemens de la puissance anglaise dans l'Inde, et qu'une compagnie de marchands se trouva investie des prérogatives de la souveraineté. Ce droit eut cependant des limites, assez bornées à la vérité; la compagnie ne put les exercer qu'envers des princes et des peuples qui n'étaient pas chrétiens. Sa situation à l'égard de l'Angleterre et d'une partie des grandes puissances de l'Asie, ressemblait à celle des nababs, des rajahs et des petits princes qui sont dans la dépendance de princes plus puissans qu'eux.

En 1753, les possessions territoriales et la souveraineté de la compagnie ne s'étendaient que sur quelques forts, sur quel-

ques villes et sur un territoire peu étendu. En 1814, elle possédait un territoire dont l'étendue était de 589,780 mille carés, la population de 18 millions, et le revenu de 94,080,000 cruzades (plus de 240 millions). Sa puissance s'étend, à l'occident, depuis les contrées qui avoisinent la Perse jusqu'à celles qui, vers l'orient, touchent à la Chine, et du nord au sud entre les montagnes du Thibet et l'Océan. Cette vaste contrée, morcelée en un grand nombre de petits états, est administrée par des princes qui, sous différens titres, tiennent directement, ou d'une manière indirecte, leur autorité des Anglais, gouvernent sous leur bon plaisir, et peuvent être considérés comme les agens fiscaux de la compagnie, à laquelle ils remettent une partie du tribut qu'ils font payer à leurs sujets. Ceux qui se montrent peu soumis sont bientôt remplacés.

Plusieurs grandes provinces sont administrées directement par la compagnie. Calcutta est la capitale des établissemens anglais dans l'Inde. La population de cette ville s'élève, dit-on, de 6 à 700,000 habitans; la plupart, indous, fabricans, petits marchands. Les Européens sont généralement logés dans des édifices somptueux, où ils déploient tout le luxe oriental. Tous les établissemens qui annoncent le siège d'un puissant empire se trouvent à Calcutta. La compagnie entretient dans l'Inde 15,000 agens civils, dont 3,000 Européens; 25,200 marins et 160,000 soldats, ce qui porte à 200,000 le nombre de ses salariés.

Lorsque les conquêtes de lord Clive eurent fait d'une société de commerçans une puissance civile et militaire, le gouvernement anglais, exigea une part des impôts qu'elle percevoit; il fut convenu qu'elle paierait annuellement une somme de dix millions à l'Angleterre; mais, sous prétexte des dépenses qu'entraînaient ses guerres contre les nababs, la compagnie n'a jamais payé cette contribution complètement. En 1773, elle fut obligée d'emprunter, sous la garantie du gouvernement anglais, 35 millions. En 1812, le gouvernement a encore emprunté pour elle 62 millions.

En 1806, les revenus de l'état anglo-indien montaient à 385 millions, mais les dépenses s'élevaient à 442 millions, l'intérêt de la dette compris; par conséquent, le déficit était de 57 millions de francs.

En 1805, la compagnie avoua une dette en Angleterre de 150 millions, et de 790 millions dans l'Inde. Dans le nombre de ses créances, elle en compte pour plus de 400 millions, dont le recouvrement semble impossible; on est donc fondé à croire que cette dette s'élève aujourd'hui à 1,200 millions.

Ce déficit croissant des finances de la compagnie provient-il des pertes qu'elle fait sur son gouvernement, ou de celles que lui cause son commerce?

Dans son état actuel, la compagnie anglaise des Indes, ne gagnant rien ni dans sa souveraineté, ni dans son commerce, est réduite à emprunter, chaque année, de quoi distribuer à ses actionnaires un semblant de profits. Tels sont les résultats réels de cette fameuse souveraineté des Anglais dans l'Inde. Le gouvernement lui-même y perd les avances et les prêts qu'il fait à la compagnie, et les frais considérables des établissemens de Sainte-Hélène, du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice, qu'il est obligé d'entretenir pour protéger les Anglais en Asie. Il n'est pas un de ces établissemens qui ne coûte plus qu'il ne rapporte: celui du cap de Bonne-Espérance seul occasionne à l'Angleterre un surcroît de dépense annuelle de 6 à 7 millions.

COUP-D'ŒIL SUR LA SITUATION DE LA FRANCE.

(2^e Article.)

Dans un des numéros précédens, nous avons jeté un coup d'œil sur la situation de la France, pour prouver l'impossibilité de détruire, dans cette belle contrée, qui les a vus naître, les idées et les mœurs d'une haute civilisation, et de les remplacer par les doctrines et les coutumes de l'ancien régime. En reconnaissant les progrès apparens que la contre-révolution a faits, depuis quelque tems, en richesse et en autorité, nous avons proclamé la nécessité, pour le gouvernement lui-même, de s'opposer aux envahissemens de l'aristocratie, sous peine de la vie.

L'examen de cette assertion est devenu plus intéressant encore, depuis qu'un nouveau monarque a fait naître de nouvelles espérances. Toutefois, nous le devons dire, cette question est une question de choses et non une question de personnes. Le caractère du prince peut bien seconder un peu ou retarder un moment les progrès des idées du siècle; mais les faire naître où elles n'existeraient pas, c'est ce qu'un monarque puissant opérerait, à grande peine, en usant des ménagemens qu'un despote habile emploierait à consolider ses usurpations; Joseph II en est la preuve; les anéantir là où elles ont, pour ainsi dire, pris racine dans les esprits, c'est ce que la coalition la plus puissante n'obtiendrait nulle part à aucun prix.

Nous protestons d'avance contre toute allusion que l'on pourrait rechercher dans nos expressions. Des faits constatés et reconnus de tout le monde servent de base à notre examen.

Il existe en France un parti qui veut le retour de l'ancien régime; il l'a dit, il le répète chaque jour tout haut; il se vante ouvertement d'être en faveur; nous n'examinons pas si cette dernière assertion est fondée. Le reste de la France est attaché aux droits reconnus par la charte et par toutes les constitutions du monde; il hait les privilèges, c'est un autre fait non moins incontestable: notre dessein est de prévoir, en profitant des leçons de l'histoire, les résultats vraisemblables

(*). Cet extrait est tiré du Constitutionnel.

des prétentions du premier parti, l'issue probable de la lutte qui existe entre ses intérêts et ceux de la masse. D'abord, s'il est vrai, comme l'aristocratie s'en vante, que tous les changements de ministères, opérés depuis quelques années, ont toujours eu lieu à son profit, il n'en est pas moins vrai, comme nous l'avons déjà remarqué, que tous les ministres n'ont pas tardé à sentir le besoin de ménager les intérêts de la révolution, qui sont ceux de toutes les propriétés et de toutes les industries : tant donc qu'il y aura des ministres clairvoyans, le privilège ne sera point rétabli. Si l'on oppose que les anciens privilégiés parviendront à leurs fins par des voies indirectes, le passé nous dicte encore la réponse qu'il faut faire à cette objection :

Il n'y a aucune bonne manière de concilier la reconnaissance du droit de tous avec la possession de fait d'une classe seulement ; cette politique, l'expérience en est faite, ne parviendra jamais à satisfaire ni les besoins du peuple qui tient beaucoup plus à la jouissance qu'au droit, ni les prétentions de l'aristocratie dont la morgue aspire plus encore peut-être aux titres qu'à la possession ; voilà pourquoi ce système de transactions n'a jamais contenté personne, et pourquoi tous ceux qui l'ont employé, en ont été eux-mêmes les victimes. Abandonnés de tous, au moment de leur chute, ces leçons répétées forcèrent enfin les ministres à renoncer à ces *mezzo-terme* qui ne conviennent à personne ; et s'ils sont franchement constitutionnels, il n'y a plus de question. S'ils marchent au rétablissement de l'ancien régime, voici ce qui est prédit dans toutes les pages de l'histoire contemporaine, et confirmé par l'étude la plus superficielle du cœur humain.

Le privilège ne peut plus co-exister avec le droit ; tous les essais infructueux, tentés depuis trente ans par des mains puissantes et habiles, pour les faire vivre ensemble, n'ont pu y parvenir. Si vous ne rétablissez qu'une partie des lois d'exception, leur empire isolé ne rendra que plus odieux les efforts de l'aristocratie ; témoins les progrès de l'esprit public, remarqués, en France, à la fin de chacune des périodes, pendant lesquelles le gouvernement a cru devoir suspendre l'exercice de quelqu'un des droits de la nation. Le peu de lois libérales qui subsisteraient, même contrariées dans leur exécution par des *anti-lois*, entraîneraient insensiblement, par leur vertu propre, la ruine des principes contraires. Pour que le privilège dure, il faut qu'il régné partout. Il ne suffit pas, comme Napoléon l'avait tenté, d'établir quelques majorats ; la division des autres successions faisait naître chaque jour de nouveaux amis de l'égalité. Il ne suffit pas, non plus, de frapper quelques branches du commerce, par le monopole et les prohibitions, d'arrêter l'industrie naissante par des droits prélevés sur des profits présumés, de la pourrir par les entraves d'un régime inquisitorial ; il faut, si vous ne voulez plus que d'habiles plébéiens se créent, malgré toutes vos lois, des fortunes tellement colossales, que le sort des gouvernemens et de leur crédit dépendent, en quelque sorte, des marchands ; il faut que l'industrie soit toute entière sous la main de fer du privilège ; que les jurandes, reconstruites sur des bases proportionnées à l'effrayante hauteur des progrès que cette industrie a faits, avec un peu de liberté, défendent à tout impur de s'enrichir par le commerce, et éloignent comme dangereux, non-seulement du négoce et de la fabrication, mais encore de tous les arts et de l'étude de toutes les sciences, tous les esprits inquiets qui montrent la moindre disposition à innover en quoi que ce soit.

Si une telle révolution peut se faire tout-à-coup, sans causer la mort de son auteur, alors il sera permis au parti d'espérer le succès de ses vœux : je ne voudrais pas encore dire qu'il sera certain d'en jouir long-tems, tant ce changement semble impossible à ceux qui connaissent les besoins actuels des peuples, en supposant d'ailleurs qu'ils aient assez de longanimité et de patience pour rester spectateurs impassibles du renversement de tous leurs droits. *Van Muhl.*

PRIX DES GRAINS. — Du 23 septembre.

La rasière de froment, (récolte de 1823)	prix moyen, fls.	4 75.
Idem de froment, (récolte de 1824)	idem	3 78.
Idem de seigle, (récolte de 1823)	idem	2 63.
Idem de seigle, (récolte de 1824)	idem	2 21.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 23 septembre.

Naissances : 3 garçons, 2 filles,
Décès : 1 fille, 1 femme, savoir :
Gertrude Jorigel, âgée de 44 ans, domestique, faub. Ste-Marguerite.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

☞ Au Dépôt de Draperie, rue Vinave-d'Ile, n. 45, on vient de recevoir un nouvel assortiment de draps rayés pour pantalons ; plus, des castorines en diverses qualités et couleurs. Entr'autres une qualité dont la capote toute confectionnée coûte 30 fr. (UN MODÈLE EST À VOIR AU MAGASIN.)

Le magasin est toujours bien assorti en draps de toutes qualités et couleurs :
Cuir de laine rayés ; bleu, noir, Marengo, gris militaire et autres couleurs de fantaisie ;
Circassiennes noir, bronze, amaranthe et couleurs claires ;
Casimirs, bleu, noir, gris, blanc, jaune et écarlate ;
Draps zéphyr, pour robes et amazones de dames en bleu, vert et bronze ;
Drap de billard à 11 fr. l'aune.

Parmi les cosmétiques les plus recherchés, dont l'usage est très-répandu en Angleterre et dans tous les pays, est celui connu sous le titre de CRÈME ROYALE BALSAMIQUE du célèbre chimiste *Greenough*, qui a conservé sa vogue justement méritée depuis plus de 20 ans. et que le public honore toujours de sa confiance. Il a la propriété d'adoucir et blanchir la peau, de lui donner de la fraîcheur, de faire disparaître les boutons et même les taches de rousseur, et le prix de la bouteille est de 4 fr., au seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSANT, rue du pont d'Ile, n. 32, où l'on trouve également la POUDRE ORIENTALE pour blanchir et nettoyer les dents et raffermir les gencives, à 2 fr. la boîte, et enfin la TEINTURE ROUGE, du même auteur, aussi pour les dents.

(29) A vendre une belle propriété située à Liège, rue Preuseuse, consistant en une maison de maître, bâtimens d'exploitation et quatre bonniers métrique de jardin, prairie et cottillage.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de la vente, en l'étude de M^{re}. LIBENS, notaire à Liège.

(45) Ceux des créanciers de la succession d'Antoine Anstanz, décédé à Liège, qui n'ont pas encore remis leurs comptes en main du notaire PAQUE, sont invités à les y déposer avant le vingt huit de ce mois, afin d'en dresser un état qui sera produit en main de M. le juge commis pour la distribution des deniers.

(94) Maison à vendre, située rue St.-Remi, n. 466.

(95) On informe le public que les immeubles appartenant à la succession de Mr. P. J. Collardin, ont été adjugés le vingt-trois présent mois de septembre, aux prix suivans ; savoir :

Les deux maisons de Wandre, pour 6851 florins 20 cents ;
Celle de Sabaré, commune de Cheratte, pour 106 florins 32 cents ;

Les 52 perches 30 aunes de terre sise à Canne, pour 307 florins 12 cents ;

Qu'aux termes des conditions, toute personne est admise à surenchérir pendant la huitaine, à partir du jour de l'adjudication, pourvu que la surenchère soit d'un dixième au moins du prix principal, et qu'elle soit faite en l'étude, à Liège, du notaire KEPPENE, par une déclaration à la suite du procès-verbal de vente.

B. KEPPENE.

Vente d'une pièce de bien, par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

(96) Par acte passé devant Guillaume-Joseph DELRÉZ, notaire royal à la résidence de Theux, le trois juin 1824, enregistré à Spa le huit, et transcrit au bureau des hypothèques de Liège le vingt-deux juin même mois, le sieur Gerard-Henri Crehai, homme de loi, domicilié à Spa, a vendu publiquement et à charge de purge civile, au sieur François Martiny, cabaretier, demeurant à Spa, une pièce de bien sise en lieu dit Heid-Fannar, commune de Spa, canton du même nom, district de Verviers, arrondissement judiciaire de Liège, et province de Liège, de la contenance d'environ un bonnier 79 perches (sept journaux), tenant du levant à M. Quirin Lezaack, ainsi que du couchant, midi à la chaussée qui conduit de Spa à Theux.

Cette vente a été faite aux conditions reprises audit acte et moyennant le prix et somme de 949 florins 72 cents du royaume.

Par exploit de l'huissier Misson, fils, en date du vingt-sept août 1824, enregistré à Spa le même jour, signifié tant à l'acquéreur qu'au vendeur, Madame veuve Jean-François Biolley, née de Simonis, rentière, domiciliée à Verviers, a requis la mise aux enchères et l'adjudication publique de ladite pièce de bien, elle s'est obligée d'en porter le prix à la somme de 1150 florins des Pays-Bas, et a présenté pour caution M. Raymond Biolley, fabricant de draps, domicilié à Verviers.

Par jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, en date du six septembre 1824, enregistré le quinze même mois, la caution a été reçue et la surenchère admise.

En conséquence, la pièce de bien ci-dessus désignée, sera à la requête de ladite dame veuve Biolley, née de Simonis, ci-dessus qualifiée, mise en vente aux enchères publiques, devant le tribunal de première instance séant à Liège, sur la mise à prix de 1150 florins des Pays-Bas, à quel effet la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le lundi vingt-cinq octobre 1824, à dix heures du matin.

Maître Georges-Erasme-Walthère GALAND, patenté à Liège, le 30 avril 1824, art. 213, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, rue Table-de-Pierre, n. 482, occupe pour la poursuite.

Fait à Liège, le vingt septembre 1824.

(Signé) GALAND, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que copie du présent a été ce jourd'hui insérée au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le vingt septembre 1824.

(Signé) RENARDY, com. greffier.

Enregistré à Liège, le vingt-un septembre 1824, fol. 12 case 6, reçu 1 fl. 3 cents, subv. compr.

(Signé) LACROIX, pour le receveur.